



# JOURNAL FOOT

FOOT N°684 DU 22 JANVIER 2026



## SOMMAIRE

- REGLEMENTS P.02
- APPEL P.03
- FORMATION P.06
- COUPES P.06
- ARBITRAGE P.07
- TECHNIQUE P.08
- STATUT DES EDUCATEURS P.12
- FUTSAL P.13

**PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
LE WEEK-END**  
**07.70.03.84.75**

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.  
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 19/01/2026  
Publiée le 22/01/2026

## DECISIONS

### NOTE AU CLUB

Le club de CRANVES SALES est sanctionné d'une amende de 50 euros pour infraction à la mise en place de l'arbitrage à la touche en catégorie U13 lors des rencontres du 06/12/2025.

---

#### **MATCH N° : 55094609**

**DOSSIER N°684/51 : VUACHE FC 1 – GFA RV 3 U17 D3 Poule B du 13/12/2025**

#### **Au fond :**

Considérant la lecture des pièces des différents clubs.

Considérant qu'après étude du dossier il convient de retenir que seul l'arbitre est titulaire du droit d'arrêter une rencontre et ce qu'elle que soient les conditions atmosphériques.

Considérant que le club de GFA ne pouvait sans s'exposer à d'**éventuelles** sanctions quitter de sa propre initiative le terrain.

Attendu que l'équipe de GFA RV 3 a quitté le terrain à la 9'.

#### **Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de GFA RV 3 pour en reporter le gain à l'équipe de VUACHE FC 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

#### **Résultats :**

GFA RV 3 : - 1pt  
VUACHE FC 1 : 3 pts  
GFA RV 3 : 0 but  
VUACHE FC 1 : 3 buts

---

#### **MATCH N° : 55087297**

**DOSSIER N°684/52 : MARNAZ FC 1 – VETRAZ US 1 U17 D3 Poule E du 13/12/2025**

#### **En la forme :**

La réclamation d'après match du club de VETRAZ concernant le fait que « le nombre de joueurs titulaire d'une licence « mutation hors période » inscrit sur la feuille de match excède le nombre autorisé par les RG FFF » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

#### **Sur le fond :**

Considérant que le club de MARNAZ a pu faire valoir ses explications en date du 21/12/2025.

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose que « dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, le nombre de joueurs titulaire d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à

4 dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »

Considérant que le club de MARNAZ a fait participer à la rencontre, objet du litige, les joueurs COELHO Estéban et AL-LAOUI Riyad, tous deux titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation hors période ».

Attendu que de ce fait, les joueurs COELHO Estéban et ALLAOUI Riyad ne pouvaient pas participer à la rencontre objet du litige.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MARNAZ FC 1 pour en reporter le gain à l'équipe de VETRAZ US 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Résultats :**

MARNAZ FC 1 : - 1pt

VETRAZ US 1 : 3 pts

MARNAZ FC 1 : 0 but

VETRAZ US 1 : 3 buts

**MATCH N° : 55135092**

**DOSSIER N°684/53 : FOOT SUD GESSION 3– PREVESSIN MOENS AS 3 U13 D5 Poule G du 13/12/2025**

**En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de FOOT SUD GESSION portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs de PREVESSIN MOENS serait susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant que la notion d'équipiers supérieurs doit s'entendre comme l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement.

Considérant que les championnats organisés par la FFF, que ce soit directement ou en vertu de délégation donnée aux Ligues et aux Districts, sont hiérarchisés en championnat Fédéraux, de Ligue et de District.

Considérant que l'équipe de PREVESSIN MOENS U13 1 est bien une équipe supérieure à l'équipe de PREVESSIN MOENS U13 3 et ce malgré le fait qu'elles soient toutes les deux au niveau U13.

Considérant qu'à la lecture de la programmation des rencontres le week end visée en référence, il apparaît que l'équipe de PREVESSIN MOENS 1 ne participait à aucune rencontre officielle en date du 13/12/2025.

Attendu que de ce fait la notion d'équipiers supérieurs avait bien vocation à s'appliquer à la rencontre objet du litige.

Attendu que le motif de la non-exécution d'une rencontre officielle durant un week-end n'a aucune incidence sur la notion d'équipiers supérieurs.

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparaît que le joueur PALMER Lenny a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe de PREVESSIN MOENS U13 1 soit la rencontre PAYS DE GEX FC 3 – PREVESSIN MOENS AS 1 U13 D3 Poule F du 29/11/2025, **ce qui est contraire à l'article 167 des RG FFF.**

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PREVESSIN MOENS AS 3 sans pour autant **en reporter le gain à l'équipe de FOOT SUD GESSION 3 conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF et** transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Résultats :**

PREVESSIN MOENS AS 3 : - 1 pt.  
FOOT SUD GESSIEN 3 : 0 pt  
PREVESSIN MOENS AS 3: 0 but  
FOOT SUD GESSIEN 3: 0 but

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

# COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian  
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

## CONVOCATIONS

**DOSSIER D'APPEL N°09 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club de SS ALLINGES et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**AS LYAUD ARMOY 1 – SS ALLINGES 2 du 30/11/2025 en Séniors D3 Poule C**

Ce dossier sera étudié le jeudi 29 janvier 2026 à 18h00 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

**L'arbitre :**

OZ Yilmaz

**SS ALLINGES :**

Le Président ou son représentant  
MAOUCHÉ Frédéric, éducateur  
MAOUCHÉ David, arbitre assistant

**AS LYAUD ARMOY :**

Le Président ou son représentant  
FROSSARD Olivier, arbitre assistant

**DOSSIER D'APPEL N°10 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club de CRAN OLYMPIQUE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**ODYSSEE – CRAN OLYMPIQUE du 15/11/2025 en U13 D2**

Ce dossier sera étudié le jeudi 29 janvier 2026 à 18h45 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

**L'arbitre :**

RAHALI Youssef, et son tuteur légal

**CRAN OLYMPIQUE :**

Le Président ou son représentant  
NZISSI BAMBI Gabin, éducateur

**AS ODYSSEE :**

Le Président ou son représentant  
NEKHILI Ilyes, éducateur

---

**DOSSIER D'APPEL N°11 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club du FC COMBLOUX MEGEVE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**ASPJJ 1 – FC COMBLOUX MEGEVE 1 du 07/12/2025 en U15 D3 Poule E**

Ce dossier sera étudié le jeudi 29 janvier 2026 à 19h30 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

**L'arbitre :**

GHRAIBI Adem

**FC COMBLOUX MEGEVE :**

Le Président ou son représentant  
PICHET MOLLIER Manoa, joueur n°14  
BOSSONNET Aurélien, éducateur

**ASPJJ :**

Le Président ou son représentant  
MENDES François, éducateur

---

**DOSSIER D'APPEL N°12 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club de l'ASC SALLANCHES et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**MARIGNIER SP 3 – SALLANCHES ASC 3 du 26/10/2025 en Séniors D5 Poule C**

Ce dossier sera étudié le jeudi 29 janvier 2026 à 20h00 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

**L'arbitre :**

BOUCHAMA Choukri

**ASC SALLANCHES :**

Le Président ou son représentant  
BENAZZOUZ Ilias, joueur n°8  
MAIA Julio, arbitre assistant  
AKTUG Hasan, éducateur

**MARIGNIER SP :**

Le Président ou son représentant

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

# COMMISSION FORMATION

## FORMATION DES EDUCATEURS

Résultats de la certification CFF3 du mardi 20 Janvier 2026 à THONON LES BAINS :

NOM Prénom	CLUB	Partie Pédagogique	Partie Entretien	Diplôme CFF3
DOS SANTOS Patrick	US ANNECY LE VIEUX	Non validé	Validé	Non validé
M'BAE Fahami	THONON EVIAN GG FC	Non validé	Validé	Non validé

# COMMISSION DES COUPES

## COUPE CREDIT MUTUEL DU DISTRICT

Les Membres de la Commission des Coupes ont procédé , ce dernier lundi , au tirage au sort des tours de cadrage concernant les catégories U18 -Foot à 11 et Vétérans.

Ces rencontres sont déjà en ligne sur le site du District.

Les Membres de la Commission des Coupes vous présentent leurs Meilleurs Voeux de Santé , de Bonheur et de Réussite pour 2026.

### EXEMPTS :

Vétérans : Challex US / Foron FC

U18F : Epagny /Douvaine / Anthy Margencel TEGG Amphion / GPT Pers Jussy / Gpt Footballeuses Gessiennes

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

## COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - Lundi 19/01/26 à 19h00

**Président :** Laurent LUTZ.

**Présents :** Ptasik Fred, Jean Paul DREVAULT, John GARDET, Mike MOMONT, Damien Fournier, Théo RAMEL, Romain GENOUD, Tom Romand, Antoine BLANCHET, Amandine BADIN, Tonny PEYRAT.

**Absent :** Patrick MOREAU (excusé).

**Assiste :** Jérôme MENAND (CTDA).

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membres de leur présence.

Le président présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Il remercie Jérôme Menand pour tout son travail fait au profit du stage hivernal de février.

### **1°) COURRIERS**

#### **1. Courriers arbitres**

- **Facely CONDE** : Lu et noté
- **Edouard POINAS** : Lu et noté
- **Noé BELLEVILLE** : Lu et noté
- **Mathis ROUGE-POUTASSON** : Lu et noté
- **Gabriel BERCHARD** : Lu et noté
- **Quentin MORAND** : Lu et noté
- **Yanis BOULASSEL** : Lu et noté. Démission. Merci pour service rendu
- **Nicolas CHERFA** : Lu et noté. Merci pour votre engagement

#### **2. Ligue FFF**

A partir des matchs retour, la pause apaisement sera mise en place pour les matchs ligues.

### **2° Préparation STAGE février**

Jérôme Menand présente aux membres de la CDA le programme et fonctionnement du stage sur les deux jours.

### **3° INFO DMA 2026/2027**

Les arbitres qui ont un examen à faire ont été prévenus par mail le 15/12/2025 afin qu'ils prennent leur disposition pour obtenir un rendez-vous chez le cardiologue. Sauf ceux qui ont juste un DMA à fournir seront informés le 01/04/2026.

Le président clôture cette plénière en remerciant par avance la CDA, pour le travail qui va être fourni, et compte sur eux pour le stage hivernal.

#### **Les prochains RDV de la CDA :**

Plénière : 23/02/2026 à 19h00

Auditions : 23/02/2026 à 18h30

L'ordre du jour est épuisé à 20h30.

# COMMISSION TECHNIQUE

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

### FOOTBALL DES ENFANTS

#### PLATEAUX

##### **PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5**

Prochain plateau **samedi 28 février 2026**

##### **Récapitulatif des modifications demandées au 21.12 (u9D1+ et u11)**

Corrections possibles jusqu'au **vendredi 23 janvier**.

#### **U9 D1+**

ANNECY	ANNEMASSE	BONNEVILLE	CHABLAIS	GENEVOIS
ANNECY FC 1	AMANCY CORNIER 1	CLUSES FC 1	ALLINGES 1	CRUSEILLES 1
ANNECY FC 2	FILLINGES 1	CLUSES SCIONZIER 1	ANTHY-MARG. 1	DIVONNE 1
CHAVANOD 1	VETRAZ 1	CLUSES SCIONZIER 2	ANTHY-MARG. 2	DIVONNE 2
CHAVANOD 2	VILLE LA GRAND 1	MARIGNIER 1	BONS 1	FOOT SUD G. 1
EPAGNY M. T. 1		SALLANCHES 1	DOUVAINE 1	FOOT SUD G. 2
FOOT SUD 1		ST PIERRE 1	LEMAN 1	GENEVOIS 1
GFA 1			TEGG 1	GENEVOIS 2
GFA 2				PDG CESSY
LA BALME 1				PREVESSIN 1
LAC BLEU 1				
LAC BLEU 2				
SILLINGY 1				
VILLAZ 1				

#### **U11 Départementale**

ANNECY	ANNEMASSE	BONNEVILLE	CHABLAIS	GENEVOIS
ANNECY FC 1	ANNEMASSE AG 1	CLUSES FC 1	ALLINGES 1	VUACHE 1
ANNECY FC 2	ANNEMASSE AG 2	CLUSES SCIONZIER 1	ANTHY MARGENCHEL 1	DIVONNE 1
ANNECY LE VIEUX 1	FILLINGES 1	CLUSES SCIONZIER 2	AS THONON 1	PAYS DE GEX 1 Cessy Gex
CHAVANOD 1	REIGNIER 1	MARIGNIER 1	BONS EN CHABLAIS 1	PAYS DE GEX 5 Ferney
GFA 1	VETRAZ 1	SALLANCHES 1	DOUVAINE 1	U SALEVE FOOT 1
GFA 2	VILLE LA GRAND 1	THYEZ 1	EVIAN FC 1	
LAC BLEU 1			THONON EVIAN GG 1	
PRINGY 1			THONON EVIAN GG 2	
PRINGY 2				
SEMNOZ VIEUGY 1				

## Secteur ANNECY

<b>U11 D1</b>	<b>U11 D2</b>	<b>U11 D3</b>	<b>U11 D4</b>
ANNECY LE VIEUX 2	ANNECY FC 3	ANNECY LE VIEUX 4	ANNECY FC Fem
ANNECY LE VIEUX 3	ARAVIS 1	ANNECY LE VIEUX 5	ANNECY LE VIEUX Fem
ARGONAY 1	ARGONAY 2	ARGONAY 3	ARAVIS 2
CHAVANOD 2	CHAVANOD 3	MARCELLAZ 1	ARGONAY 4
CHERAN 1	CHERAN 2	CHERAN 3	CHAVANOD 4
CHILLY 1	CRAN 1	CHILLY 2	CHAVANOD 5
EPAGNY/METZ-TESSY 1	DINGY 1	CRAN 2	CHERAN 4
FOOT SUD 74 1	FOOT SUD 74 2	EPAGNY/METZ-TESSY 2	CHERAN 5
GFA 3	GFA 4	EPAGNY/METZ-TESSY 3	CHERAN Fem
LA BALME 1	LA FILIERE 2	FRANGY 1	EPAGNY/METZ-TESSY 4
LA FILIERE 1	LA SEMINE 1	GFA 5	FOOT SUD 74 3
LAC BLEU 2	LANFONNET 2	GFA Fem	FOOT SUD 74 4
LANFONNET 1	MEYTHET 1	HAUT-RHONE 1	FRANGY 2
POISY 1	POISY 2	LA BALME 2	GFA 6
PRINGY 3	PRINGY 4	LA FILIERE 3	LA BALME 3
SEMNOZ VIEUGY 2	PRINGY 5	LA SEMINE 2	LA SEMINE 3
SEYNOD 1	SEMNOZ VIEUGY 3	LAC BLEU 3	LAC BLEU Fem
SILLINGY 1	SEYNOD 2	LANFONNET 3	LANFONNET 4
VILLAZ 1	SEYNOD 3	MARIGNY ST MARCEL 1	MARIGNY ST MARCEL 2
	SILLINGY 2	MEYTHET 2	POISY 4
		POISY 3	SEMNOZ VIEUGY 5
		PRINGY 6	SEYNOD 5
		SEMNOZ VIEUGY 4	SILLINGY 3
		SEYNOD 4	THONES 2
		THONES 1	
		VILLAZ 2	

## Secteur CHABLAIS

<b>U11 D1</b>	<b>U11 D2</b>	<b>U11 D3</b>	<b>U11 D4</b>
ALLINGES 2	ALLINGES 4	ALLINGES 5	ANTHY MARGENCHEL 3
ALLINGES 3	ANTHY MARGENCHEL 2	AMPHION 4	BREVON 1
AS THONON 2	AS THONON 3	AS THONON 4	CHAMPANGES 2
BALLAISON 1	AMPHION 2	BALLAISON 2	CHAMPANGES 3
BONS EN CHABLAIS 2	AMPHION 3	BONS EN CHABLAIS 3	DOUVAINES 4
EVIAN 2	DOUVAINES 2	BONS EN CHABLAIS 4	GAVOT 2
LE LYAUD 1	DOUVAINES 3	CHAMPANGES 1	LE LYAUD 3
LEMAN 1	EVIAN 3	EVIAN 4	LE LYAUD 4
MORZINE 1	GAVOT 1	LEMAN 3	LEMAN 4
SCIEZ 1	LEMAN 2	MORZINE 2	MARIN 1
THONON EVIAN GG 3	LE LYAUD 2	SCIEZ 2	MORZINE 3
VEIGY 1	PERRIGNIER 1	THONON EVIAN GG 5	PERRIGNIER 2
	THONON EVIAN GG 4	VACHERESSE 1	PERRIGNIER Fem
		VEIGY 2	SCIEZ 3
			THONON EVIAN GG 6

## Secteur ANNEMASSE BONNEVILLE

<b>U11 D1</b>	<b>U11 D2</b>	<b>U11 D3</b>	<b>U11 D4</b>
AMANCY-CORNIER 1	AMANCY-CORNIER 2	AMANCY-CORNIER 3	AMANCY-CORNIER 4
CLUSES FC 2	ARENTHON SC. 1	BONNE 2	COMBLOUX / MEG. 3
CLUSES SCIONZIER 3	AYZE 1	CHAMONIX 2	CRANVES SALES 3
COMBLOUX / MEG. 1	BONNE 1	COMBLOUX / MEG. 2	FILLINGES 4
FILLINGES 2	BONNEVILLE 1	CRANVES SALES 2	FORON 2
HAUT GIFFRE 1	CHAMONIX 1	ETREMBIERES 1	LES HOUCHES 2
MARIGNIER 2	CLUSES FC 3	EVIRES 1	MAGLAND 2
PASSY ST G. 1	CLUSES SCIONZIER 4	HAUT GIFFRE 2	MARIGNIER 5
SALLANCHES 2	CRANVES SALES 1	LES HOUCHES 1	MARNAZ 2
ST CERGUES 1	FILLINGES 3	MAGLAND 1	PERS JUSSY 2
ST PIERRE 1	FORON 1	MARIGNIER 4	REIGNIER 4
THYEZ 2	MARIGNIER 3	PASSY ST G. 3	ST CERGUES Fem
US AAG 3	MARNAZ 1	REIGNIER 3	ST PIERRE 4
VETRAZ 2	PASSY ST G. 2	SALEVE 1	TEGG Fem
VILLE-LA-GRAND 2	PERS JUSSY 1	SALLANCHES 3	VALLEE VERTE 2
	REIGNIER 2	ST CERGUES 2	VILLE-LA-GRAND 4
	ST JEOIRE - LA TOUR 1	ST CERGUES 3	
	ST PIERRE 2	ST JEOIRE - LA TOUR 2	
	US AAG 4	THYEZ 3	
	US AAG 5	THYEZ 4	
	VALLEE VERTE 1	US AAG 6	
	VETRAZ 3	US AAG 7	
	VILLE-LA-GRAND 3	US AAG 8	
		VETRAZ 4	
		VETRAZ 5	
		VIUZ 1	
		VILLE LA GRAND 4	
		VOUGY 1	

FOOT N°684 DU 22 JANVIER 2026

## Secteur GENEVOIS

<b>U11 D1</b>	<b>U11 D2</b>	<b>U11 D3</b>	<b>U11 D4</b>
CERNEX 1	CERNEX 2	CERNEX 3	CERNEX Fem
CHALLEX 1	CHALLEX 2	CRUSEILLES 3	CHALLEX 3
CRUSEILLES 1	CRUSEILLES 2	DIVONNE 3	DIVONNE 4
ESCO 1	DIVONNE 2	ESCO 4	FOOT SUD G. 5
FOOT SUD G. 1	ESCO 2	FOOT SUD G. 4	GENEVOIS 4
FOOT SUD G. 2	ESCO 3	PDG 7 Ferney	PDG 4 Cessy Gex
GENEVOIS 1	FOOT SUD G. 3	PDG 10 St Genis	PREVESSIN 4
GENEVOIS 2	GENEVOIS 3	PREVESSIN 3	SAUVERNY 2
ODYSSEE 1	PDG 3 Cessy Gex	U SALEVE FOOT 4	VALLEIRY 3
PDG 2 Cessy Gex	PDG 6 Ferney	VUACHE 3	
PDG 8 St Genis	PDG 9 St Genis	VUACHE 4	
PREVESSIN 1	PREVESSIN 2		
U SALEVE FOOT 2	SAUVERNY 1		
	U SALEVE FOOT 3		
	VALLEIRY 2		
	VUACHE 2		

## FUTSAL

Inscriptions pour les plateaux de janvier et février uniquement via ce lien : [FUTSAL u9 et u11 – Remplir le formulaire \(au plus tard le samedi précédent le plateau\)](#)

1 seule équipe par club et par journée

Afin de permettre au plus grand nombre de clubs de participer, un choix pourra être fait sur la présence des clubs aux plateaux.

**Chaussures futsal ou baskets propres, sèches et SEMELLES BLANCHES obligatoirement** (en cas de non-respect la pratique ne sera pas autorisée)

### U11

**8h30** : Accueil

**9h/12h** : Matchs

6 équipes maximum / 1 équipe par club / 5 contre 5 dont le(la) GB + 2 remplaçant(e)s / 5 matchs de 10'

**Samedi 24 janvier – Gymnase Paul Langevin à Ville la Grand**

Clubs inscrits (à confirmer) : Amphion -Ballaison- Divonne – Foron - Genevois –Thonon

**Samedi 31 janvier- Gymnase Le Pralère à Cranves Sales**

Clubs inscrits (à confirmer) : Amphion - Bonne – Foot Sud Gessien - Genevois – Thonon – Ville la Grand

**Samedi 7 février - – Gymnase Paul Langevin à Ville la Grand**

Clubs inscrits (à confirmer) : Amphion - Ballaison - Bonne – Divonne - Thonon– Ville la Grand

### **CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13**

**SAMEDI 31 JANVIER** au Gymnase Jacques BALMAT à Annemasse

**Equipes inscrites :** FC LEMAN - FC CLUSES – FC CHERAN – CLUB SPORTIF SAINT PIERRE – UNION SALEVE FOOT – MARIGNIER SPORT – GJFG - CSL PERRIGNIER – FC ANNECY - US ANNECY LE VX (*complet*)

### **JOURNÉE NATIONALE DES U7**

Elle aura lieu **samedi 30 mai 2026** à Rumilly

# COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

Président : Aldo MARCOTULLIO

Réunion du 15/12/2025

Publiée le 18/12/2025

## NOTE AUX CLUBS DE D1 **U20 U17 U15 U13 M et U18F U15F**

Sont sanctionnés les clubs suivant pour infraction au Statut des Educateurs :

### **U17 D1 :**

Match TEGG 1 – PRINGY 1 U17 D1 du 13/12/2025

TEGG 1 : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

Match ANNECY LE VIEUX 2 – CRANVES SALES 1 U17 D1 du 13/12/2025

ANNECY LE VIEUX : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende.

*Situation rectifiée dans les temps par le club, régularisation sera faite par la Commission.*

Match GFA RV – BONS EN CHABLAIS 1 U17 D1 du 13/12/2025

GFA RV : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

*Situation rectifiée dans les temps par le club, régularisation sera faite par la Commission.*

### **U13 D1 :**

Match GFA RV 2 – ANTHY MARGENCEL 1 U13 D1 du 13/12/2025

GFA RV : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

*Situation rectifiée dans les temps par le club, régularisation sera faite par la Commission.*

Match SAINT PIERRE CS 1 – VETRAZ US 1 U13 D1 du 13/12/2025

VETRAZ US : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

*Situation rectifiée dans les temps par le club, régularisation sera faite par la Commission.*

Match DIVONNE US 1 – ANNECY FC 3 U13 D1 du 13/12/2025

DIVONNE US : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

### **U15F D1 :**

Match MARIGNIER SP 1 – SILLINGY AS 1 U15F D1 du 13/12/2025

MARIGNIER SP : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

SILLINGY AS : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

Match VETRAZ US 1 – FORON FC 1 U15F D1 du 13/12/2025

VETRAZ US : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

*Situation rectifiée dans les temps par le club, régularisation sera faite par la Commission.*

FORON FC : - 1pt au classement général et 15 euros d'amende

Les clubs en infraction seront sanctionnés jusqu'à régularisation de leur situation.

Pour tous renseignements complémentaires, vous êtes priés de contacter MARCOTULLIO Aldo

# COMMISSION FUTSAL

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

**Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73**

Pour rappel

**Poule C:** AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

Poule D : A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir. Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

## **CHAMPIONNAT INTER DISTRICT**

**Les calendriers sont en ligne.**

Poule Haute sur le site du District de l'ISERE

Correspondant du District 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01

[Carretero.c70@gmail.com](mailto:Carretero.c70@gmail.com)

Poule Basse sur le site du District de la SAVOIE

## **COUPE**

**Concernant la coupe de Savoie Futsal, ou nos clubs 74 sont inscrits, tous les renseignements (dates, règlements, conditions de participation, etc....) sont consultables toutes les semaines sur le PV de la Savoie.**

QUALIFIES POUR LE SECOND TOUR SENIORS MASCULIN :

2<sup>ème</sup> tour entre les 19 et 25 Janvier 2026, les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.

ST PIERRE SPORT

**FUTSAL LAC ANNECY 2**

A FUTSAL ROCHETTE 0 2

AS FUTSAL MOUTIERS

US CHARTREUSE GUIERS

HAUT FOOT CLUB CHAMBERY

**CBF 74 2**

**AS THONON**

FC NIVOLET

FC CHAMBOTTE

**TIRAGE AU SORT 2<sup>ème</sup> TOUR :**

A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre ST PIERRE SPORT

Vendredi 23 Janvier 2026 Gymnase du CENTENAIRE - LA ROCHELLE à 21H00

FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC CHAMBOTTE

Vendredi 23 Janvier 2026 Gymnase des SOEURS BLANCHES - ANNECY à 21H30

HAUT FOOT CLUB CHAMBERY contre A FUTSAL MOUTIERS

Dimanche 25 Janvier 2026 Gymnase BOUTRON – CHAMBERY à 17H00

US CHARTREUSE GUIERS contre FC NIVOLET

Mercredi 21 Janvier 2026 Gymnase des ECHELLES à 21H00

AS THONON contre CBF 74 2

Dimanche 25 Janvier 2026 Gymnase du GENEVRAY - THONON à 20H00

**5 VAINQUEURS, PROCHAIN TOUR CADRAGE POUR 2 EQUIPES**